



Ouverture d un cpte pour mon fils par mon ex-mari

Par **dianesss**, le **10/02/2009** à **15:12**

Bonjour,je suis divorcee,ai la garde de mes enfants(autorite parentale conjointe)et mon ex-mari vient d ouvrir un compte cheque a mon fils(apprenti)dans la meme banque que lui sans m en avertir, pour que je ne puisse pas avoir droit de regard sur la maniere dont mon fils depense son argent(il est tres depensier et achete tout et n inporte quoi a n inporte quel prix).Celui-ci a deja un cpte bancaire sur lequel des factures se prelevent(abonnement telephone mobil et credit pour le permis a 1€ qu il me reverse chaque mois, le credit etant a mon nom)Je surveille et essaie de lui faire gerer son argent au mieux mais je ne pioche pas dedans!!Mon ex-mari n a jamais reussi a gerer son argent correctement(lorsque nous etions maries son salaire etait vire le 5 du mois et au environs du 10 ou 15

il n y avait deja plus d argent,tout etant depense sans pour
autant avoir paye les factures),et pousse ainsi notre fils a en
faire de meme, alors que jusqu ici j essayai de lui
apprendre a gerer son argent et a en epargner un peu chaque
mois,et a ne pas depenser tous les mois toute sa paye dans
des betises hors de prix.J ai deja ete obligee de retirer le
peu d argent que mon fils avait laisse sur son livret jeune
et de le place sur un compte bloque pour qu il ne depense
pas cet argent a tors et a travers.De plus, pour ouvrir un
compte cette banque demande un justificatif de domicile,ce qui
n a pu etre fourni,mon fils etant domicilie chez moi.Mon ex
-mari a t il le droit de faire cela,que puis-je faire pour
que mon fils ne gaspille pas tout?La banque a t-elle le
droit d ouvrir un compte sans ce justificatif?aidez moi svp
je ne voudrais pas que mon fils arrive a sa majorite sans un
sou devant lui.merci

Par **Marion2**, le **10/02/2009** à **18:08**

Bonjour,

Ne fournissez pas de justificatif de domicile pour lui. Avisez en courrier recommandé AR la banque où votre ex-mari lui a ouvert un compte, que vous refusez l'ouverture de ce compte, votre fils étant déjà titulaire d'un compte et qu'il n'a nullement besoin d'un autre compte.

Vous envoyez copie de ce courrier adressé à la banque à votre ex-mari.

Par **dianesss**, le **11/02/2009** à **09:14**

merci, mais mon fils a depose son salaire sur ce compte la semaine derniere,vont ils me laisser fermer ce compte et me laisser retirer l argent qui reste pour le déposer sur l autre compte qui je le rapelle est dans une autre banque?

Par **Marion2**, le **11/02/2009** à **15:11**

Bonjour,

Vous allez (de préférence avec votre fils) à cette Banque et vous demandez la clôture du compte.

Prenez un RIB de l'autre compte de votre fils et demandez un virement sur son 1er compte ou un retrait en espèces.

Bon courage.